



## Attention requise

Par Jim Allworth

**La plupart des marchés des pays développés se sont redressés en juillet et en août. Ils ont cependant cédé la majeure partie de leurs gains au cours des dernières semaines. Les investisseurs sont une fois de plus assez pessimistes.**

La reprise de cet été a été alimentée par un recul substantiel des taux des obligations. Les investisseurs espéraient qu'une inflation moins forte permettrait à la Réserve fédérale américaine (Fed) et aux autres banques centrales de renoncer à un resserrement musclé. Les actions et les discours de la Fed ont ensuite dissipé cette idée : les taux des obligations ont atteint leur plus haut niveau en 11 ans, tandis que les actions ont à nouveau chuté.

Ce recul des neuf derniers mois mérite d'être mis en perspective. Entre son creux lié à la pandémie atteint en mars 2020 et son sommet au début de janvier de cette année, soit une période de 21 mois, l'indice S&P 500 a grimpé d'environ 2 600 points, ce qui équivaut à 118 %. Au cours des neuf derniers mois, celui-ci a cédé près de la moitié de ces gains. Pendant ce temps, l'indice TSX a progressé de 99 % (soit un peu moins que l'indice S&P 500), mais n'a rendu que moins du tiers des points gagnés. Jusqu'à présent, quoi qu'en disent les manchettes, les deux indices ont connu une forte hausse, puis une période de correction et de consolidation assez normale.

L'épisode actuel de liquidation massive pourrait s'aggraver dans

les jours et les semaines à venir. Une reprise soutenue des actions, susceptible d'atteindre ou de dépasser les sommets historiques, exigerait un catalyseur puissant. Un catalyseur assez fort, à notre avis, serait une atténuation notable de l'inflation sur un large front. Cela remettrait sur la table la fin du resserrement de la Fed au début de 2023 et provoquerait dans le même temps une baisse des taux des obligations.

Une telle évolution ne tient pas entièrement du vœu pieux : les contrats à terme sur le pétrole aux États-Unis sont passés de 4,50 \$ le gallon à environ 2,30 \$ le gallon en 2021. De plus, certaines marchandises agricoles, dont le blé, le soja et le maïs, ont chuté, tout comme la plupart des métaux, notamment le cuivre, le zinc, le nickel et l'or. Par ailleurs, la congestion des ports et les perturbations des chaînes d'approvisionnement s'estompent rapidement. Les frais d'expédition, de même que le coût des conteneurs, ont nettement diminué. À mesure que la production de nouvelles voitures s'accroît, les prix des voitures d'occasion, qui ont grandement contribué à l'inflation en 2021, ont

Suite à la page 2



### Sondage RBC sur la planification successorale : 8 statistiques clés

**48 %**

des Canadiens ont un testament

**82 %**

des personnes ayant un testament ont désigné un liquidateur

**41 %**

ont rédigé un testament parce qu'ils ont atteint un certain âge

**29 %**

n'ont jamais mis à jour leur testament

**20 %**

ont réévalué leur testament ou leur plan successoral à la suite de la pandémie

**68 %**

veulent un testament pour que les membres de leur famille connaissent leurs dernières volontés

**30 %**

n'ont pas discuté de leur testament avec leur famille

**35 %**

des Canadiens ont désigné un mandataire

[Voir page 3 pour l'article complet](#)

Attention requise... (Suite de la page 1)

fléchi et devraient poursuivre leur déclin. Enfin, les tarifs aériens et hôteliers ont baissé.

### À la recherche d'un signe

La Fed et d'autres banques centrales auront toutefois besoin de plus qu'un « assouplissement ». Il leur faudra voir des signes sans équivoque que l'inflation a changé de cap. Or, de tels signes sont peu susceptibles de se concrétiser avant le premier semestre de l'année prochaine.

En Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les banques centrales ont indiqué qu'elles étaient prêtes à prendre le risque d'une récession pour calmer l'inflation. En ce qui concerne le Royaume-Uni et l'Europe, cela semble discutable : les récessions y paraissent inévitables en raison de la crise énergétique plutôt que de la politique monétaire.

Aux États-Unis et au Canada, la probabilité d'une contraction économique généralisée prévue dans les prochains mois a fortement augmenté. Notre feuille de pointage sur la récession montre que deux des indicateurs les plus fiables et à long terme de la récession aux États-Unis, à savoir la courbe des taux des obligations du Trésor et l'indice économique avancé du Conference Board, ont franchi leur seuil d'alerte respectif. Leurs données antérieures laissent croire qu'une récession frappera les États-Unis aux alentours du second semestre de l'année prochaine. Un troisième indicateur moins important, l'indice ISM des nouvelles commandes moins les stocks, envoie également un signal clignotant rouge. D'autres indicateurs de la feuille de pointage évoluent dans la bonne direction, mais pourraient très bien afficher des résultats négatifs dans les mois à venir.

Voilà qui est de mauvais augure pour les actions. Les récessions aux États-Unis ont toujours été accompagnées de marchés boursiers baissiers dans la plupart des pays développés, y

### Feuille de pointage sur la récession

Indicateur	État		
	Expansion	Neutre	Récession
Courbe des taux (écart entre les taux des obligations du Trésor à 10 ans et à 1 an)			✓
Demandes de prestations de chômage	✓		
Taux de chômage	✓		
Indice économique avancé du Conference Board			✓
Flux de trésorerie disponibles de sociétés non financières	✓		
Indice ISM des nouvelles commandes moins les stocks			✓
Taux des fonds fédéraux et croissance du PIB nominal	✓		

compris au Canada. Leur repli survient habituellement quelques mois avant le début d'une récession, en moyenne de cinq à sept mois plus tôt. Si cette moyenne est vraie, il est fort possible que le sommet du cycle haussier du marché après la crise de la COVID-19 n'ait pas encore été atteint, et que la probable récession et le recul des marchés connexes ne soient pas encore enclenchés.

Il est également possible que cette moyenne temporelle ne s'applique pas à la situation actuelle : la récession et le cycle baissier pourraient commencer plus rapidement qu'à l'habitude... si ce n'est pas déjà le cas. Il est tout aussi possible que, malgré toutes les probabilités historiques, la Fed mette fin à ses mesures musclées de resserrement suffisamment tôt afin d'orchestrer un « atterrissage en douceur » de l'économie, comme lors de neuf des dix-sept derniers cycles de resserrement.

Les investisseurs doivent donc composer avec des turbulences. D'une part, il est peu probable que les rendements des actions dépassent les plafonds de la fin de l'année dernière et du début de cette année, tant et aussi longtemps que les banques centrales, en particulier la Fed, persistent à

relever leurs taux. D'autre part, les indicateurs avancés révèlent au fil des mois que la récession se rapproche de plus en plus. De plus, avant même la venue de la récession, le début du repli des actions qui y est associé pourrait se traduire par une baisse des cours encore plus importante que celle que nous avons connue jusqu'à présent.

À l'heure actuelle, une pondération neutre en actions mondiales permet d'équilibrer la possibilité d'une reprise des anciens sommets du marché dans les mois à venir et les risques accrus de faiblesse du marché l'année prochaine, qui sont associés à une récession de plus en plus probable.

En raison de la hausse plafonnée (pour le moment), ainsi que de la hausse rapide du risque de récession et de baisse connexe du marché en 2023, le profil risque-rendement appelle à la prudence.

**Pour lire une analyse plus détaillée de nos perspectives pour les marchés financiers, demandez l'édition actuelle de *Perspectives mondiales*.**

Jim Allworth est coprésident du Comité consultatif sur la gestion mondiale de portefeuille de RBC.

# Un sondage de RBC met en lumière trois mythes entourant la planification successorale

## Pourquoi les Canadiens doivent mettre à jour leur testament et les renseignements sur leur liquidateur et leur mandataire

**Après avoir été confrontés à la pandémie de COVID-19, les Canadiens sont plus nombreux à affirmer qu'ils ont besoin d'un testament et d'un plan successoral à jour. Et pourtant, moins de la moitié détient un testament, selon un récent sondage RBC Trust Royal. De plus, seulement un Canadien sur trois a désigné un mandataire pour sa succession.**

« Pendant la pandémie, de nombreux Canadiens ont parlé de la nécessité de mettre de l'ordre dans leur plan successoral, explique Leanne Kaufman, présidente et cheffe de la direction, RBC Trust Royal. C'est pourquoi nous voulions sonder le public pour voir si les gens agissaient en conséquence. Nous avons alors constaté que les Canadiens sont encore mal préparés en matière de planification successorale, et qu'à peine la moitié d'entre eux ont un testament. »

Dans le sondage, mené par Ipsos, on a demandé aux Canadiens de donner les raisons pour lesquelles ils ont rédigé un testament, nommé un liquidateur (ou exécuteur testamentaire hors Québec) ou désigné un mandataire. Ce sondage a également révélé que les Canadiens s'accrochent à certains préjugés ou mythes tenaces en ce qui a trait à la planification successorale.

### **Mythe n° 1. Je n'ai pas besoin d'un testament, à moins d'être âgé ou très riche.**

Un testament valide et à jour qui documente officiellement vos dernières volontés et indique le nom de votre liquidateur (exécuteur testamentaire) constitue la base de tout plan successoral. Selon le sondage, 48 % des Canadiens âgés de 18 ans et plus ont un

testament. Ce nombre chute fortement chez les plus jeunes, puisque seulement 34 % des 35 à 54 ans et 30 % des 18 à 34 ans en ont un.

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils n'avaient pas de testament, 21 % des sondés ont répondu qu'ils n'avaient pas assez d'actifs, 21 % qu'ils étaient trop jeunes et 18 % que leurs avoirs financiers n'étaient pas assez complexes.

Ceux qui ont un testament en ont un parce qu'ils estiment avoir atteint un certain âge (41 %) ou parce qu'ils possèdent désormais une certaine quantité d'actifs (14 %). Ce sont les deux principales raisons invoquées par les répondants au sondage, ce qui laisse entendre que de nombreux Canadiens considèrent que les testaments et la planification successorale ne concernent que ceux qui sont plus âgés ou plus riches. En fait, il y a plusieurs bonnes raisons pour qu'un adulte, quel que soit son âge, ait un testament et un plan successoral à jour.

« Si vous décédez sans testament, les membres de votre famille pourraient ne pas être au fait de vos dernières volontés, ce qui pourrait entraîner des tensions entre eux, souligne M<sup>me</sup> Kaufman. Au final, c'est la législation de votre province ou territoire qui déterminera la manière dont votre succession sera réglée, ce qui signifie souvent que vos héritiers paieront plus d'impôt et que le règlement prendra plus de temps. »

En ayant un testament, vous avez la certitude que votre famille est au fait de vos dernières volontés, qu'il s'agisse de la façon dont vos biens seront répartis, de vos arrangements funéraires, de l'identité du tuteur de vos enfants mineurs ou de l'avenir de vos animaux de compagnie.



### **Mythe n° 2. Je n'ai pas besoin de désigner un mandataire à moins d'être âgé ou en mauvaise santé.**

Un mandataire (ou fondé de pouvoir hors Québec) est une personne que vous nommez pour prendre des décisions importantes au sujet de vos finances ou de votre santé si vous êtes incapable d'en prendre vous-même, par exemple en cas d'incapacité.

Or, selon le sondage RBC Trust Royal, seulement 35 % des Canadiens ont désigné un mandataire pour leur succession. « Je suis trop jeune » (16 %) ou « Je suis en bonne santé » (15 %) sont deux des principales raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait.

« S'il est vrai que vous pourriez seulement avoir besoin d'un mandataire lorsque vous serez âgé ou aux prises avec des problèmes de santé, c'est avant que vous en ayez besoin que vous devriez en nommer un, explique M<sup>me</sup> Kaufman. Les choses peuvent changer rapidement, et vous ne pouvez pas toujours prévoir exactement quand il vous faudra un mandataire. Si vous négligez d'en désigner un au moment opportun, les membres de votre famille pourraient devoir s'adresser aux tribunaux pour obtenir le pouvoir de le faire, ce qui peut prendre du temps, causer du stress et coûter de l'argent. »

Bien que des répondants au sondage aient cité leur jeune âge et leur bonne santé comme deux des principales

Un sondage de RBC... (Suite de la page 3)

raisons pour lesquelles ils n'ont pas désigné de mandataire, la raison numéro un est qu'ils ne savent simplement pas par où commencer (23 %). Un conseiller en droit successoral professionnel et qualifié peut vous aider non seulement à préparer votre testament, mais aussi à désigner un mandataire.

**L'une des responsabilités de votre mandataire est de prendre des décisions au sujet de vos finances, y compris vos placements, si vous n'êtes pas en mesure d'en prendre vous-même. C'est pourquoi il est important que nous ayons dans nos dossiers le nom et les coordonnées de votre mandataire. Aussi n'oubliez pas de tenir votre conseiller en placement**

**au courant de l'identité de votre mandataire et de la façon dont il peut communiquer avec lui.**

**Mythe n° 3. Je ne peux obtenir aucune aide en tant que liquidateur (exécuteur testamentaire).**

Lorsqu'ils rédigent ou mettent à jour leur testament, les gens nomment généralement un proche parent ou un ami comme liquidateur (exécuteur testamentaire). À titre de liquidateur, vous êtes légalement responsable d'une foule de tâches, comme la localisation du testament, l'évaluation des actifs, la production de la dernière déclaration de revenus et le paiement des legs aux bénéficiaires. Pour certains, cela peut être difficile à gérer, surtout s'ils doivent

voyager, prendre un congé ou jongler avec leurs propres responsabilités familiales, le tout pendant qu'ils vivent un deuil.

Pourtant, selon le sondage, assez peu de Canadiens savent qu'ils peuvent obtenir de l'aide d'un liquidateur professionnel, comme une société de fiducie (41 %). Une société de fiducie est l'une des options qui s'offrent à vous, que vous ayez désigné votre liquidateur ou que vous ayez été nommé à ce titre, et elle peut vous aider à accomplir une partie ou la totalité des tâches du liquidateur.

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont nous pouvons vous aider à planifier votre succession, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.**

## Qu'est-ce qu'un... testament ?

Un testament est un document juridique qui décrit la façon dont vous voulez que votre succession soit divisée entre vos bénéficiaires après votre décès. Votre succession comprend des actifs, comme une propriété, des droits d'auteur ou des placements. Un testament à jour permet à votre liquidateur de régler votre succession selon vos dernières volontés. Si vous décédez sans testament, la législation de votre province ou territoire déterminera la manière dont votre succession sera réglée.

### liquidateur (exécuteur testamentaire) ?

Un liquidateur (exécuteur testamentaire) est une personne (ou un cabinet professionnel comme une société de fiducie) que vous nommez pour régler votre succession. Le liquidateur est légalement responsable d'une centaine de tâches, dont la localisation de votre testament, l'organisation des obsèques, l'identification des

bénéficiaires, l'évaluation et la protection des actifs de la succession, la production des déclarations de revenus, le paiement de legs, etc.

### mandataire ?

Vous pouvez désigner comme mandataire une personne en qui vous avez confiance. Elle sera chargée de prendre des décisions concernant vos finances ou votre santé si vous n'êtes pas en mesure d'en prendre vous-même (par exemple en cas de problèmes de santé à un âge avancé).

### plan successoral ?

Votre plan successoral ne se limite pas à votre testament, à votre liquidateur et à votre mandataire. Il comprend également la planification pour réduire l'impôt, protéger vos actifs, faire des dons à des organismes de bienfaisance et préparer la prochaine génération à recevoir son héritage.



Gestion de patrimoine  
Dominion valeurs mobilières

Ces renseignements ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques, et ne doivent pas être interprétés comme tels. Les lecteurs doivent consulter leur propre avocat, comptable ou autre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement et doivent être utilisés uniquement dans le cadre d'une discussion avec votre conseiller en placement de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Ainsi, votre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs de contenu ne peuvent en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprété comme telle. Il est fourni sur la base d'une entente selon laquelle ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs d'information n'acceptent de responsabilité ou d'obligation de quelque nature que ce soit à son égard. Les portefeuilles de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.\* et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. \*Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une société membre de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada. © /<sup>SM</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Dominion valeurs mobilières Inc. 2022. Tous droits réservés. 22\_90081\_1664